cid:image001.jpg@01D706E3.1A953D50

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

Le 15 mars 2021

**La Région soutient le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin**

**Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, et Jean MORIN, Président du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, en présence de Marc LEFEVRE, Président du Département de la Manche, ont signé aujourd’hui, à Saint-Côme-du-Mont, la convention triennale de soutien au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Pour le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, l’engagement de la Région s’élève à plus de 2,08 millions d’euros, sur les 3 ans du contrat (1,5 million d’euros au titre de l’aide au fonctionnement, et 585 000 euros, pour soutenir le programme d’actions du PNR).**

La Région Normandie réaffirme son partenariat avec les 4 Parcs naturels régionaux : le Parc naturel régional Normandie-Maine, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, le Parc naturel régional du Perche, et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Positionnés comme des « vitrines » et vecteurs d’attractivité pour la Normandie, les PNR permettent l’innovation, l’expérimentation concrète de nouvelles actions dans les territoires ruraux, ainsi que le transfert d’expériences aux territoires voisins, en matière de biodiversité et de patrimoine naturel, de transition énergétique, d’adaptation au changement climatique, de filière courte, d’économie locale, d’agriculture…

La Région s’engage, au travers des quatre contrats triennaux, à hauteur de près de 8,2 millions d’euros en faveur des quatre Parcs naturels régionaux normands sur la période 2021-2023.

Les grandes missions du Parc sont les suivantes :

* **Un lieu d’expérimentation innovant :**

- La mise en place d’expérimentations spécifiques en lien avec **l’adaptation au changement climatique** en étudiant la fonction **stockage de carbone** des milieux emblématiques du territoire : zones humides, prairies et haies et en **testant des essences bocagères** adaptées aux conséquences du changement climatique ;

- La poursuite du développement **de l’expérimentation de la filière Terre** et la valorisation des matériaux issus des marais. Le PNR participe à la fois à valoriser et préserver un patrimoine et un savoir-faire traditionnel liés à l’utilisation de la « Bauge » dans les constructions, tout en maintenant une **activité économique artisanale** sur le territoire et en luttant contre la **précarité énergétique** des logements. Cette expérimentation a également permis de développer des programmes de formation et de sensibilisation et de créer une « **Ecole de la terre et des éco-matériaux** ». Sur ce nouveau contrat, l’objectif du PNR est de mener progressivement des actions visant à rendre la filière de plus **en plus autonome**.

- La promotion de l**’élevage dans les zones humides** à travers une expérimentation sur la mise en œuvre et le contrôle de **Paiements pour service environnementaux** avec l’Agence de l’Eau Seine Normandie (il s’agit d’un système de rémunération des services environnementaux rendus par les exploitants agricoles).

* **La préservation, l’amélioration des connaissances et la valorisation des patrimoines naturels et de la biodiversité :**

- La **valorisation des connaissances de la biodiversité** du territoire par l’utilisation des outils SERENA et GEONATURE (logiciels de gestion de base de données naturalistes) notamment auprès **du grand public**, le développement de l’accueil sur l’ENS des Ponts d’Ouve et l’animation du dispositif Famille à Biodiversité Positive.

- Les actions de **préservation de la Trame Verte et Bleue et de la Trame Noire** par la réalisation de travaux de restauration (haies, mares, milieux aquatique…), les actions de soutien aux zones humides (MAE, soutien à l’élevage) et l’accompagnement des collectivités notamment par l’intégration de la TVB dans les documents d’urbanisme, l’amélioration de l’éclairage public et le développement du label « village étoilé ». Cette dernière action est initiée par le PNR depuis 2015, actuellement 5 communes du Parc bénéficient du label « Village étoilé » et le PNR a pour objectif de doubler ce chiffre d’ici 2023.

* **Le développement économique** :

- Des actions visant à augmenter la consommation des **produits alimentaires locaux** en circuit court par les habitants du territoire (démarche auprès des commerçants du territoire, sensibilisation des habitants), le développement de **l’agroforesterie par la structuration de la filière bois énergie** avec les agriculteurs (campagne de plantation, démarche de labellisation) et les communes (incitation à l’utilisation de chaufferie à solution bois énergie dans les projets de construction et de rénovation).

**- L’attractivité touristique** : notamment par la **valorisation culturelle et historique des marais** (Marais Blanc) qui sont également le support de développement du **tourisme ornithologique** sur le territoire ; le développement de **l’itinérance** et l’aménagement des sites d’intérêts qui favorisent la découverte du territoire notamment avec le projet de **« traversée itinérante du Cotentin et du Bessin »** en concertation avec les communes, les EPCI et les usagers ou encore l’accompagnement de la commune de Carentan avec le Département de la Manche pour en faire un véritable « hub » touristique itinérant pour le vélo; la **mise en réseau des acteurs** de l’écotourisme autour des marais mais aussi des produits locaux du territoire notamment par la démarche de labellisation « Valeurs Parc » ; le renforcement du rôle de service aux acteurs de la Maison du Parc par la création d’une **« Maison des guides et de la découverte du territoire »** pour promouvoir les activités d’acteurs ambassadeurs.

* **L’accompagnement du territoire à l’anticipation et l’adaptation aux conséquences du changement climatique :**

- La poursuite de la démarche « **Notre Littoral pour** **demain** » pour une gestion durable du littoral en accompagnant les EPCI dans la mise en œuvre de leur **stratégie de relocalisation** et formant, sensibilisant différents publics, avec l’objectif de constituer un référentiel méthodologique pour transférer la démarche.

- L’amélioration des **connaissances des impacts du changement climatique** sur le territoire notamment celui de la remontée du niveau matin dans les marais et ses conséquences sur les habitats naturels et sur les pratiques agricoles

**- L’éducation aux enjeux du changement climatique** et au territoire en développant des partenariats avec les collectivités et les établissements scolaires (notamment en valorisant l’offre pédagogique du second degré sur ce thème)

* **La gestion et l’animation du Parc :**

**- Le PNR lance en 2021 la révision de sa Charte** avec l’ambition de mener une procédure sobre financièrement et en carbone, mutualisant ses **moyens** avec le PNR du Perche (rédaction de cahier des charges, prestation conjointe, etc…).

- Animations et actions proposées aux écoles, habitants et élus du territoire pour célébrer les 130 ans du Parc ;

- **Mutualisation progressive des services administratifs et financiers** avec le PNR des Boucles de la Seine Normandie (élaboration du projet de mutualisation des services financiers et des services administratifs en vue d’un service unifié inter-parcs, finances, juridique, marchés Publics, ressources).

Contact presse :

Laure Wattinne - 02 31 06 78 96 – [laure.wattinne@normandie.fr](mailto:laure.wattinne@normandie.fr)